

ISED Reply and follow up to Minister Champagne's appearance before the Senate Standing Committee on Banking, Commerce and the Economy on March 20, 2024.

Réponse et suivi de l'ISED à la comparution du ministre Champagne devant le Comité Sénatorial permanent Banques, commerce et économie le 20 mars 2024

Exchange 1

Senator Carignan: Minister, I know you well. I know you pay attention to the work done by senators and that you consider their importance in the legislative process. However, I have a practice when I'm the critic for a bill: my team automatically sends a request for access to the Minister's briefing notes and to the questions and answers prepared for him, so that we can prepare properly and identify potential issues. We did so in your case. The response I received was that it would take 660 days to send them to me. I was disappointed. Since your notes are now in front of you, would it be possible to obtain them more quickly and have a colleague make a copy?

Mr. Champagne: First of all, Senator, I know you well too and have enormous respect for you. Such delays are unacceptable; you're right. I can tell you that my notes are rather concise. The rest you see is often legislation. Believe me: these officials know me and, for all these years, I've known my files and potentially the answers to questions, so my notes are quite brief.

Senator Carignan: That's why I was surprised that it would take 660 days to send me your notes.

Mr. Champagne: It's probably because there are a lot of my own handwritten notes; you can see those. I would say that, fundamentally, this is unacceptable. We can try to give you access to the information you need, and I will ask officials. Honestly, I can tell you that the process was truly non-partisan; consent was unanimous at all stages and in the House. We're defending our national interest and economic security.

Senator Carignan: You'll understand that, coming from the Minister of Innovation, it seemed funny to need 660 days to send briefing notes.

Mr. Champagne: We can do better, Senator. Duly noted.

Senator Carignan: I assume we'll receive them soon.

Mr. Champagne: Yes, we'll arrange to get those to you. In any case, my testimony is entirely in line with...
Senator Carignan: It corresponds to your notes.

Mr. Champagne: In a way, I think my notes correspond to my testimony; it's more the other way around.

Answer 1

Innovation, Science and Economic Development (ISED) is committed to ensuring Canadians have access to information in the spirit of open, transparent, and accountable government.

The processing time is based on the request's complexity which can be influenced by various factors such as retrieval time, amount of material to be disclosed and the need for consultations. In some cases, extensions may be required to complete the request.

Where extensions are required, the department must give the requestor written notice of the length of the extension and the reason for it no later than 30 days after receiving the original request. Should an extension beyond 30 days be needed, the department must also notify the Information Commissioner.

In this specific instance, while we cannot disclose the details around the specific request mentioned, as the details around an ATIA request are generally considered personal information, the department has been in touch with the office of Senator Carignan to follow up on the reference in his question and concerning the factors used to assess the length of the extensions. Further, the ATIP Services Branch is presently developing a workplan focused on providing a more expeditious response to this request.

The department continues to aim to process Access to Information and Privacy (ATIP) requests in a timely manner. The department also continues to enhance the efficiency of its ATIP processes and is actively working with the ATIP community to adopt best practices and improve the public's right of access.

Échange 1

Le sénateur Carignan : Monsieur le ministre, je vous connais bien. Je sais que vous portez attention au travail des sénateurs et que vous considérez l'importance qu'ils ont dans le processus législatif. Par contre, j'ai une pratique quand je suis porte-parole d'un projet de loi : mon équipe envoie automatiquement une demande d'accès aux notes de breffage du ministre et aux questions et réponses qui sont préparées pour lui, de façon à se préparer adéquatement et à identifier les éléments où il pourrait y avoir des enjeux. On a fait cela chez vous. La réponse que j'ai reçue, c'est que cela prendrait 660 jours pour me les envoyer. J'étais déçu. Étant donné que vous avez vos notes devant vous, serait-il possible de les avoir plus rapidement et de demander à un collègue d'en faire une copie?

M. Champagne : D'abord, monsieur le sénateur, je vous connais bien moi aussi et j'ai énormément de respect pour vous. De tels délais sont inacceptables; vous avez raison. Je peux vous dire que mes notes sont assez légères. Le reste que vous voyez est souvent de la législation. Comptez sur moi : les fonctionnaires me connaissent et, depuis toutes ces années, je connais bien mes affaires et potentiellement les réponses aux questions, donc mes notes assez brèves.

Le sénateur Carignan : C'est pour cela que j'étais surpris qu'on prenne 660 jours pour m'envoyer vos notes.

M. Champagne : C'est probablement parce qu'il y a beaucoup de notes manuscrites que je prends moi-même; vous pouvez les voir. Je vous dirais que, sur le fond, c'est inacceptable. On peut essayer de vous donner accès à l'information qui est nécessaire et je vais le demander aux fonctionnaires. Honnêtement, je peux vous dire que le processus a été réellement non partisan; le consentement a été unanime à toutes les étapes et à la Chambre. Ce que l'on défend, c'est l'intérêt national et la sécurité économique.

Le sénateur Carignan : Vous comprendrez que, venant du ministre de l'Innovation, je trouvais cela cocasse qu'il faille 660 jours pour envoyer les notes de breffage.

M. Champagne : On peut faire mieux, monsieur le sénateur. J'en prends bonne note.

Le sénateur Carignan : Je tiens pour acquis qu'on va les recevoir bientôt.

M. Champagne : Oui, on va s'arranger pour vous les envoyer. De toute façon, mon témoignage est tout à fait en ligne...

Le sénateur Carignan : Il est conforme à vos notes.

M. Champagne : Dans un sens, je pense que ce sont les notes qui sont conformes à mon témoignage; c'est plutôt l'inverse.

Réponse 1

Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) s'engage à s'assurer que les Canadiens ont accès aux informations dans un souci de maintenir un gouvernement ouvert, transparent et responsable.

Le délai de traitement est sur la complexité de celle-ci qui dépend de divers facteurs tels que le délai d'extraction, la quantité de documents à divulguer et la nécessité de mener des consultations. Dans certains cas, des prolongations peuvent s'avérer nécessaires pour répondre à la demande.

Lorsqu'une prolongation est nécessaire, le ministère doit aviser le demandeur par écrit du délai de prolongation et du motif au plus tard 30 jours après avoir reçu la demande originale. Si une prolongation au-delà de 30 jours est nécessaire, le ministère doit également aviser le Commissariat à l'information.

Dans ce cas précis, bien que nous n'ayons pas à divulguer les détails des demandes présentées puisque ceux-ci sont généralement considérées comme des renseignements personnels, le ministère a communiqué avec le bureau du sénateur Carignan pour faire le suivi de sa question et concernant les facteurs utilisés pour évaluer la durée des prorogations. De plus, la Direction générale des services d'AIPRP élabore actuellement un plan de travail visant à fournir une réponse plus rapide à cette demande.

Le ministère continue de s'efforcer de traiter les demandes d'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) en temps opportun. Le ministère continue également d'améliorer l'efficacité de ses processus d'AIPRP et s'emploie activement auprès de la communauté de l'AIPRP pour adopter les meilleures pratiques et améliorer le droit d'accès du public.